

L'Éclair

NOUVELLE-ORLÉANS, MARDI MATIN, 8 JUIN 1869.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73,

42e année.—Vol. XLII.

DEFOUR & HENRY,
BOURNAIS, BOULEVARD
DU PRINCIPAL, N. 34
MARDI MATIN 8 JUIN
VENTES A L'ENCHÈRE DE CHÈQUES.
Par les soins de MM. DEFOUR & HENRY, notaires, se vendra à l'enchère, le mardi 11 juin 1869, à 11 heures, en l'étude de M. DEFOUR & HENRY, notaires, les marchandises et effets de commerce de la succession de M. DEFOUR & HENRY, consistant en :
— Une somme de 500 francs en chèques de M. LAURENT, payables à l'ordre de M. DEFOUR & HENRY, le 15 juin 1869.
— Une somme de 200 francs en chèques de M. LAURENT, payables à l'ordre de M. DEFOUR & HENRY, le 15 juin 1869.
— Une somme de 100 francs en chèques de M. LAURENT, payables à l'ordre de M. DEFOUR & HENRY, le 15 juin 1869.
— Une somme de 50 francs en chèques de M. LAURENT, payables à l'ordre de M. DEFOUR & HENRY, le 15 juin 1869.
— Une somme de 25 francs en chèques de M. LAURENT, payables à l'ordre de M. DEFOUR & HENRY, le 15 juin 1869.
— Une somme de 12 francs 50 centimes en chèques de M. LAURENT, payables à l'ordre de M. DEFOUR & HENRY, le 15 juin 1869.

Les Porteurs de Bons de l'Ontario.
On a été informé que des personnes ont tenté de vendre des Bons de l'Ontario au-dessous du prix nominal. Les porteurs de ces Bons sont priés de s'adresser à MM. DEFOUR & HENRY, notaires, pour faire constater leur propriété et éviter tout dommage.

Attention !
Les personnes qui ont acheté des Bons de l'Ontario doivent se rendre promptement à MM. DEFOUR & HENRY, notaires, pour faire constater leur propriété et éviter tout dommage.

Le Département de l'Ontario.
Le Département de l'Ontario a l'honneur de vous adresser ses remerciements pour l'intérêt que vous avez pris dans l'émission des Bons de l'Ontario et de vous assurer que le montant des souscriptions est en ce moment de 50 millions de dollars.

Le Département de l'Ontario.
Le Département de l'Ontario a l'honneur de vous adresser ses remerciements pour l'intérêt que vous avez pris dans l'émission des Bons de l'Ontario et de vous assurer que le montant des souscriptions est en ce moment de 50 millions de dollars.

PAR LE TELEGRAPHE.
DEPÊCHES TRANSMISSES A NEW-YORK.
Emette de Nègres à Washington.
Les Conservateurs de Couleur en bute au violon.
Actitudes énergiques de la Pologne.
La Pologne a fait Feu sur les Nègres.
Nouvelle Expédition de Fibonnators pour Cuba.
Sortutis de Ballage en France.
Calme dans tous les Départements.
Promulgation de la Constitution à Madrid.
L'Espagne diminue les Impôts de ses Colonies.
Dernières Nouvelles de Washington.
La Ville est calme.
Nouvelles Européennes.

Nouvelles de Washington.
Washington, 7 Juin.—Le Sénat a adopté par 36 voix contre 25 le projet de loi relatif à la mise en liberté des Nègres. Le Président a signé la loi.

Nouvelles Européennes.
Paris, 7 Juin.—Le Parlement britannique a adopté la loi relative à l'établissement d'un impôt sur le revenu. Le Parlement a également adopté la loi relative à la mise en liberté des Nègres.

Nouvelles Diverges.
Washington, 7 Juin.—Le Sénat a adopté par 26 voix contre 24 le projet de loi relatif à la mise en liberté des Nègres. Le Président a signé la loi.

Nouvelles de Washington.
Washington, 7 Juin.—Le Sénat a adopté par 26 voix contre 24 le projet de loi relatif à la mise en liberté des Nègres. Le Président a signé la loi.

Nouvelles de Washington.
Washington, 7 Juin.—Le Sénat a adopté par 26 voix contre 24 le projet de loi relatif à la mise en liberté des Nègres. Le Président a signé la loi.

Nouvelles de Washington.
Washington, 7 Juin.—Le Sénat a adopté par 26 voix contre 24 le projet de loi relatif à la mise en liberté des Nègres. Le Président a signé la loi.

LES ÉLECTIONS FRANÇAISES DE EUROPE.
Le Département de l'Ontario a l'honneur de vous adresser ses remerciements pour l'intérêt que vous avez pris dans l'émission des Bons de l'Ontario et de vous assurer que le montant des souscriptions est en ce moment de 50 millions de dollars.

LES ÉLECTIONS FRANÇAISES DE EUROPE.
Le Département de l'Ontario a l'honneur de vous adresser ses remerciements pour l'intérêt que vous avez pris dans l'émission des Bons de l'Ontario et de vous assurer que le montant des souscriptions est en ce moment de 50 millions de dollars.

LES ÉLECTIONS FRANÇAISES DE EUROPE.
Le Département de l'Ontario a l'honneur de vous adresser ses remerciements pour l'intérêt que vous avez pris dans l'émission des Bons de l'Ontario et de vous assurer que le montant des souscriptions est en ce moment de 50 millions de dollars.

LES ÉLECTIONS FRANÇAISES DE EUROPE.
Le Département de l'Ontario a l'honneur de vous adresser ses remerciements pour l'intérêt que vous avez pris dans l'émission des Bons de l'Ontario et de vous assurer que le montant des souscriptions est en ce moment de 50 millions de dollars.

LES ÉLECTIONS FRANÇAISES DE EUROPE.
Le Département de l'Ontario a l'honneur de vous adresser ses remerciements pour l'intérêt que vous avez pris dans l'émission des Bons de l'Ontario et de vous assurer que le montant des souscriptions est en ce moment de 50 millions de dollars.

LES ÉLECTIONS FRANÇAISES DE EUROPE.
Le Département de l'Ontario a l'honneur de vous adresser ses remerciements pour l'intérêt que vous avez pris dans l'émission des Bons de l'Ontario et de vous assurer que le montant des souscriptions est en ce moment de 50 millions de dollars.

LES ÉLECTIONS FRANÇAISES DE EUROPE.
Le Département de l'Ontario a l'honneur de vous adresser ses remerciements pour l'intérêt que vous avez pris dans l'émission des Bons de l'Ontario et de vous assurer que le montant des souscriptions est en ce moment de 50 millions de dollars.

LES ÉLECTIONS FRANÇAISES DE EUROPE.
Le Département de l'Ontario a l'honneur de vous adresser ses remerciements pour l'intérêt que vous avez pris dans l'émission des Bons de l'Ontario et de vous assurer que le montant des souscriptions est en ce moment de 50 millions de dollars.

LA MACHINE A COUDRE
QUI REPOSE SUR LE MÉCANISME DE LA MAISON
DE LA MAISON DE LA MAISON
DE LA MAISON DE LA MAISON

LA MACHINE A COUDRE
QUI REPOSE SUR LE MÉCANISME DE LA MAISON
DE LA MAISON DE LA MAISON
DE LA MAISON DE LA MAISON

LA MACHINE A COUDRE
QUI REPOSE SUR LE MÉCANISME DE LA MAISON
DE LA MAISON DE LA MAISON
DE LA MAISON DE LA MAISON

LA MACHINE A COUDRE
QUI REPOSE SUR LE MÉCANISME DE LA MAISON
DE LA MAISON DE LA MAISON
DE LA MAISON DE LA MAISON

LA MACHINE A COUDRE
QUI REPOSE SUR LE MÉCANISME DE LA MAISON
DE LA MAISON DE LA MAISON
DE LA MAISON DE LA MAISON

LA MACHINE A COUDRE
QUI REPOSE SUR LE MÉCANISME DE LA MAISON
DE LA MAISON DE LA MAISON
DE LA MAISON DE LA MAISON

LA MACHINE A COUDRE
QUI REPOSE SUR LE MÉCANISME DE LA MAISON
DE LA MAISON DE LA MAISON
DE LA MAISON DE LA MAISON

LA MACHINE A COUDRE
QUI REPOSE SUR LE MÉCANISME DE LA MAISON
DE LA MAISON DE LA MAISON
DE LA MAISON DE LA MAISON

Loterie Nationale
Tirage de la Loterie de la Ville de New-York
Le 11 Juin 1869, à 11 heures, en l'étude de M. DEFOUR & HENRY, notaires, se vendra à l'enchère, les marchandises et effets de commerce de la succession de M. DEFOUR & HENRY, consistant en :
— Une somme de 500 francs en chèques de M. LAURENT, payables à l'ordre de M. DEFOUR & HENRY, le 15 juin 1869.
— Une somme de 200 francs en chèques de M. LAURENT, payables à l'ordre de M. DEFOUR & HENRY, le 15 juin 1869.
— Une somme de 100 francs en chèques de M. LAURENT, payables à l'ordre de M. DEFOUR & HENRY, le 15 juin 1869.
— Une somme de 50 francs en chèques de M. LAURENT, payables à l'ordre de M. DEFOUR & HENRY, le 15 juin 1869.
— Une somme de 25 francs en chèques de M. LAURENT, payables à l'ordre de M. DEFOUR & HENRY, le 15 juin 1869.
— Une somme de 12 francs 50 centimes en chèques de M. LAURENT, payables à l'ordre de M. DEFOUR & HENRY, le 15 juin 1869.

Loterie Nationale
Tirage de la Loterie de la Ville de New-York
Le 11 Juin 1869, à 11 heures, en l'étude de M. DEFOUR & HENRY, notaires, se vendra à l'enchère, les marchandises et effets de commerce de la succession de M. DEFOUR & HENRY, consistant en :
— Une somme de 500 francs en chèques de M. LAURENT, payables à l'ordre de M. DEFOUR & HENRY, le 15 juin 1869.
— Une somme de 200 francs en chèques de M. LAURENT, payables à l'ordre de M. DEFOUR & HENRY, le 15 juin 1869.
— Une somme de 100 francs en chèques de M. LAURENT, payables à l'ordre de M. DEFOUR & HENRY, le 15 juin 1869.
— Une somme de 50 francs en chèques de M. LAURENT, payables à l'ordre de M. DEFOUR & HENRY, le 15 juin 1869.
— Une somme de 25 francs en chèques de M. LAURENT, payables à l'ordre de M. DEFOUR & HENRY, le 15 juin 1869.
— Une somme de 12 francs 50 centimes en chèques de M. LAURENT, payables à l'ordre de M. DEFOUR & HENRY, le 15 juin 1869.

Loterie Nationale
Tirage de la Loterie de la Ville de New-York
Le 11 Juin 1869, à 11 heures, en l'étude de M. DEFOUR & HENRY, notaires, se vendra à l'enchère, les marchandises et effets de commerce de la succession de M. DEFOUR & HENRY, consistant en :
— Une somme de 500 francs en chèques de M. LAURENT, payables à l'ordre de M. DEFOUR & HENRY, le 15 juin 1869.
— Une somme de 200 francs en chèques de M. LAURENT, payables à l'ordre de M. DEFOUR & HENRY, le 15 juin 1869.
— Une somme de 100 francs en chèques de M. LAURENT, payables à l'ordre de M. DEFOUR & HENRY, le 15 juin 1869.
— Une somme de 50 francs en chèques de M. LAURENT, payables à l'ordre de M. DEFOUR & HENRY, le 15 juin 1869.
— Une somme de 25 francs en chèques de M. LAURENT, payables à l'ordre de M. DEFOUR & HENRY, le 15 juin 1869.
— Une somme de 12 francs 50 centimes en chèques de M. LAURENT, payables à l'ordre de M. DEFOUR & HENRY, le 15 juin 1869.

Loterie Nationale
Tirage de la Loterie de la Ville de New-York
Le 11 Juin 1869, à 11 heures, en l'étude de M. DEFOUR & HENRY, notaires, se vendra à l'enchère, les marchandises et effets de commerce de la succession de M. DEFOUR & HENRY, consistant en :
— Une somme de 500 francs en chèques de M. LAURENT, payables à l'ordre de M. DEFOUR & HENRY, le 15 juin 1869.
— Une somme de 200 francs en chèques de M. LAURENT, payables à l'ordre de M. DEFOUR & HENRY, le 15 juin 1869.
— Une somme de 100 francs en chèques de M. LAURENT, payables à l'ordre de M. DEFOUR & HENRY, le 15 juin 1869.
— Une somme de 50 francs en chèques de M. LAURENT, payables à l'ordre de M. DEFOUR & HENRY, le 15 juin 1869.
— Une somme de 25 francs en chèques de M. LAURENT, payables à l'ordre de M. DEFOUR & HENRY, le 15 juin 1869.
— Une somme de 12 francs 50 centimes en chèques de M. LAURENT, payables à l'ordre de M. DEFOUR & HENRY, le 15 juin 1869.